



**Mme Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 – Paris**

N/R : CC/NA 81 15/16

Paris, le 9 mai 2016

*Objet : rémunération des conseillers pédagogiques du premier degré*

*Madame la Ministre,*

*L'annonce faite par le premier ministre de la revalorisation pleine et entière de l'ISAE dès le mois de septembre prochain est saluée par la profession. C'est une mesure d'équité attendue depuis 1993, date de création de l'ISOE.*

*Si l'immense majorité des professeurs des écoles vont pouvoir en bénéficier, certains collègues exercent des missions particulières qui n'ouvrent pas droit à cette indemnité.*

*Si pour les animateurs Tice et une partie des enseignants exerçant dans l'ASH des discussions sont ouvertes, je souhaite attirer votre attention sur la situation particulière des conseillers pédagogiques. En effet, la progression annoncée de 800€ de l'Isae a pour conséquence de dévaluer leur indemnité de 1000 € créée à la rentrée 2014.*

*Je souhaite qu'une solution puisse être trouvée pour reconnaître leur rôle important pour la réussite des élèves dans l'école dessinée par la refondation et la priorité au primaire.*

*Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.*

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général**